

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PRONADIS : «la société»

Actualisées au 20 novembre 2019

1. Présentation

Les présentes conditions générales de vente constituent le régime auquel la société par actions simplifiée PRONADIS immatriculée au RCS de Libourne sous le n° 348 153 040 dont le siège social est situé ZI Camparian Nord 33870 Vayres n° individuel d'identification à la TVA FR89348153040 (ci-après dénommée PRONADIS) subordonne ses ventes de produits bio (légumes frais, produits laitiers, compléments alimentaires, épicerie fraîche).

Elles annulent et remplacent toute version antérieure des conditions générales de vente émises par PRONADIS.

En conséquence, toute commande exécutée par PRONADIS se trouve régie par lesdites conditions générales de vente ainsi que par les termes de la commande afférente à l'opération concernée. Dès lors, le fait pour le client de passer commande, implique son adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

Le fait que PRONADIS ne se prévale pas à un instant donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ou des termes de la commande concernée ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque de ces dispositions.

2. Réseau de distribution sélective

L'attention du client est attirée sur le fait que la commercialisation des produits par PRONADIS intervient dans le cadre d'accords de distribution sélective conclus avec les différents fabricants des produits concernés.

Au titre de ces accords, PRONADIS n'est donc autorisée à distribuer les produits qu'aux seuls clients qui pourront justifier avoir eux-mêmes été agréés pour intégrer le réseau de distribution des fabricants des dits produits.

Il appartient donc au client, outre l'acceptation des présentes conditions générales de vente, de produire les justificatifs de l'agrément du fabricant à ce réseau de distribution pour pouvoir valablement passer commande des produits concernés auprès de PRONADIS.

3. Droit applicable - litige

Il est expressément précisé que :

- sera seul compétent, en cas de litige de toute nature, contestation relative à la validité, l'exécution ou l'opposabilité, ou difficulté d'interprétation des présentes conditions générales et de façon plus générale concernant les relations commerciales existant entre PRONADIS et le client, le tribunal de commerce de Libourne.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie et quels que soient le mode et les modalités de paiement tels qu'acceptés dans les conditions ci-après définies.

- seul le droit français sera applicable.
- Litige fruits et légumes : nos produits n'ayant subi aucun traitement, ils doivent être conservés dans un endroit sec et frais. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte au-delà d'un délai de 48 heures.
- Pour les fruits et légumes, les informations indispensables à fournir au SAV, en plus des éléments stipulés en article 7.3.2 sont : la date de réception, le numéro de BL, la référence du produit, le poids exact touché et la photo du produit concerné ainsi que son étiquette.
- Toute demande ne prenant pas ces informations ne sera pas étudiée.
- Ecart poids réel et poids théorique des colis: Règlement (UE) N°594/2013 : une tolérance de 10% sur l'écart poids réel et poids théorique des colis est autorisée par la « réglementation de la commercialisation des fruits, légumes et pomme de terre », nous ne procéderons donc pas aux demandes d'avoir liées à cette différence.

4. Prix

Les prix appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande. Il est précisé que :

- les prix des produits commercialisés par PRONADIS sont soumis à de fréquentes variations. En conséquence les prix figurant sur catalogues et documents commerciaux de toute nature établis par PRONADIS ont une valeur purement indicative et devront être vérifiés par le client à la réception de la commande sur le Bon de Livraison.

- le tarif en vigueur est la base de tarif général Excel en date d'application le jour de la commande

- le déconditionnement est possible sur les produits Frais il entraînera l'application d'une majoration de 10 % sur le tarif en vigueur en raison du surcroît de manutention et du risque de détérioration qu'il implique. Pour la partie INFLUENCE, Beauté, Santé, Bébé, le déconditionnement est possible sans majoration.

Nos prix sont affichés hors taxes. Ils peuvent être révisés sans préavis en fonction de la variation des marchés.

Les commandes, sont soumises au tarif en vigueur le jour de la livraison.

Le tarif réel est donc celui figurant sur le bon de livraison chiffré.

5. Commande

Les commandes peuvent être passées par téléphone, courriel ou télécopie et seront fermes dès leur réception par PRONADIS sous réserve de la disponibilité du produit commandé. La responsabilité de PRONADIS ne saurait être retenue dans cette hypothèse, la disponibilité des produits étant conditionnée par son approvisionnement par ses propres fournisseurs.

Toute commande donnera lieu à l'établissement d'un bon de livraison qui fera foi entre les parties.

Le montant minimum de commande est de 300 € HT, condition uniquement valable en France Métropolitaine. Si en raison de manquants, le montant de la commande n'atteint pas ce seuil minimum, PRONADIS en informera le client afin qu'il puisse s'il le souhaite compléter cette commande afin de pouvoir être livré et bénéficier des frais de ports gratuits s'il atteint le franco (voir partie 6).

Le client devra, pour toute première commande fournir un RIB, un extrait Kbis, ainsi que la fiche client et nous retourner les CGV signées et datées en y apportant la mention « **Je déclare avoir pris connaissance des CGV et de sa clause de distribution sélective** »

6. Livraison

1) Délais

Les délais de livraison en France métropolitaine varient entre 1 à 2 jours ouvrables à compter de la réception de la commande et en fonction du plan de transport de notre prestataire logistique.

Ces délais sont cependant donnés à titre purement indicatif aucun droit à indemnisation ne pourra être demandé par le client en cas de retard de livraison.

PRONADIS sou traitant la livraison, les horaires de réception marchandise ne peuvent être garantis et ne seront pas soumis à des demandes SAV

2) Modalités

Les produits peuvent être directement enlevés par le client à l'entrepôt de PRONADIS ou livrés à l'adresse indiquée par le client lors de la commande par le transporteur mandaté par PRONADIS. Les produits sont réputés délivrés à compter de leur mise à disposition du client dans les entrepôts de PRONADIS. En conséquence, même en cas de livraison en franco de frais de port, les produits voyagent aux risques et périls du client auquel il appartient de vérifier dès réception leur bon état.

7. Transport - réception - conformité

1) Franco

Les livraisons facturées 600€ et plus (tous produits confondus du catalogue), seront livrés en franco de port en France Métropolitaine.

Les livraisons concernant uniquement les familles fruits et légumes, fruits secs et vrac facturées 350€HT et plus sont livrées en franco de port en France Métropolitaine.

2) Frais de transport en France Métropolitaine

Les frais de transport sont fonction du montant de la livraison facturée. Ils sont de:

- 40 euros HT ou TTC (à préciser) pour une livraison facturée entre 300 et 399 euros HT,
- 30 euros HT ou TTC (à préciser) pour une livraison facturée entre 400 et 499 euros HT
- 20 euros HT ou TTC (à préciser) pour une livraison facturée entre 500 et 599 euros HT

Les livraisons facturées 600 € HT et plus, sont livrées en franco de port en France Métropolitaine.

3) Réception des produits et service après vente

Même en cas de livraison en franco de frais de port, les produits voyagent aux risques et périls du client auquel il appartient de vérifier dès réception leur bon état.

Les produits livrés doivent ainsi impérativement être contrôlés par le client à leur remise par le transporteur.

Les réclamations de quelque nature qu'elles soient (palette arrivée défilée, casse, marchandise manquante ...) doivent être mentionnées clairement par écrit sur le récépissé de transport en présence du chauffeur.

Les mentions telles que « sous réserve de déballage ... » ne pourront valablement être opposées au transporteur, ni à PRONADIS. Les produits concernés doivent être également clairement identifiés.

Dans l'hypothèse où le chauffeur refuserait d'attendre la fin du contrôle des produits livrés, le client devra refuser de signer le récépissé de transport et lui demander de repasser ultérieurement afin de le régulariser de manière contradictoire.

Tous produits cassés ou abîmés signalés sur le récépissé de transport qui ne sont pas détruits sur place devant le chauffeur doivent être impérativement conservés par le client. Lors de l'envoi de la réclamation, le client se doit de stipuler s'il s'agit d'une demande liée à un problème de transport et si les produits ont bien été mentionnés sur le récépissé.

Le transporteur repassera sur la demande de PRONADIS afin de les récupérer.

En cas de casse constatée à la livraison de la commande, et que le chauffeur refuse de reprendre la marchandise endommagée, celle-ci devra être détruite en sa présence et l'identification précise des produits concernés ainsi que la mention « détruit sur place » devra être indiquée sur le récépissé de transport signé par le chauffeur. Une copie de ce récépissé devra être adressé au siège de la société du transporteur ainsi qu'à PRONADIS dans un délai de 48h à compter de la livraison.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur la nature ou plus généralement la conformité des produits livrés au contenu de la commande concernée doivent être formulées par le client à PRONADIS dans les 48 H à compter de la réception des produits. Lors de l'envoi de la réclamation, le client se doit de stipuler s'il s'agit d'une demande liée à un problème de transport et si les produits ont bien été mentionnés sur le récépissé.

La fiche et la procédure SAV doivent être respectés et doivent être mentionnés obligatoirement le nom du client, le numéro du client, la date de réclamation, la date de livraison, le bon de livraison, les codes articles, la désignation, le poids, la photo, le numéro de lot et le motif de la réclamation. Sans le respect de celle-ci PRONADIS est en droit de refuser la demande. Postérieurement à ce délai, les produits livrés seront réputés conformes.

Le client devra fournir à PRONADIS tous les éléments de nature à justifier la réalité des vices ou anomalies constatés.

Aucun retour de produit ne sera accepté sans validation préalable écrite de PRONADIS.

En cas de défaut avéré directement imputable à PRONADIS, cette dernière pourra à sa discrétion remplacer ou rembourser au client les produits défectueux sous forme d'avoir, à l'exclusion de toute autre réparation de quelque nature qu'elle soit.

8. Règlement

La première commande du client devra être réglée en proforma avant le départ.

Les produits sont payables au siège social de PRONADIS dans un délai de 21 jours sous LCR ou virement à compter de la date de facturation.

Un escompte de 1% sera accordé pour paiement comptant en LCR à vue

Toute somme non réglée à échéance sera majorée de frais de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal.

En cas de retard de paiement, et sans préjudice de l'application de l'intérêt de retard dont il est question ci-dessus, PRONADIS pourra à sa discrétion :

- suspendre ses obligations concernant la commande visée par le retard ainsi que toutes les commandes en cours jusqu'à complet paiement des sommes que le client reste lui devoir,
- subordonner l'exécution des commandes en cours à la prise de garanties ou de nouvelles modalités (notamment de règlement) donnant toutes garanties de règlement et jugées satisfaisantes par PRONADIS.
- exiger le remboursement des frais décomptés par les banques : frais fixes, proportionnels et taxes,
- résilier de plein droit la commande, PRONADIS pouvant, si le client venait à faillir à son obligation de restituer les produits en cause, reprendre possession des produits concernés, ce sans préjudice de la faculté d'obtenir en sus le versement de tous dommages-intérêts à ce titre.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L441-6 du code de commerce, une participation forfaitaire de 40 € par effet impayé sera facturée en couverture des frais occasionnés à PRONADIS pour le recouvrement de l'impayé, à moins que PRONADIS ne justifie de frais supérieurs à ce forfait, auquel cas le client devra indemniser PRONADIS des frais réellement exposés.

9. Stockage – conservation des produits

Le client devra veiller à conserver les produits livrés dans des conditions optimales pour leur conservation. Il devra notamment ne jamais rompre la chaîne du froid pour les produits frais et informer ses clients des conditions de stockage des produits préconisées par le fabricant.

10. Réserve de propriété

Les produits restent la propriété de PRONADIS jusqu'à complet paiement du prix et de ses accessoires étant précisé que seul l'encaissement effectif des sommes dues vaudra paiement.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des produits au transfert au client des risques de perte ou de détérioration des produits soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient subir ou occasionner.

Le client s'interdit de donner en gage ou de céder sous quelque forme que ce soit, à titre de garantie, la propriété des produits tant qu'ils n'ont pas été intégralement payés. Les produits pourront être repris sur simple sommation si les paiements ne sont pas effectués aux dates convenues.

Il est expressément convenu entre les parties que les produits présents en stock chez le client sont présumés être les produits restés impayés.

En cas d'éventuelle revente des produits en violation de la présente clause de réserve de propriété, PRONADIS sera automatiquement subrogée dans tous les droits du client.

« Le client accepte les conditions générales de vente, notamment la clause de réserve de propriété et la clause attributive de compétence »

Ecrire la mention manuscrite « Je déclare avoir pris connaissance des CGV et de sa clause de distribution sélective » avant la signature

NOM DU MAGASIN

TAMPON

Date :